

Initiatives ministérielles

demande, monsieur le président. Est-ce exact ou non? Si c'est exact, c'est oui et nous en resterons là.

M. Loïselle: Avec une certaine nuance, si je peux dire. C'est que l'année n'est pas la même pour les deux groupes. Pour les sociétés d'État, elle va d'avril à avril, comme vous l'avez indiqué. Il y a donc une augmentation salariale de zéro et, à la fin de l'année, une prime de zéro. Dans le cas des gestionnaires, cette année va de juin à juin. Par conséquent, le zéro s'applique depuis juin et, lorsqu'il sera question de la prime de rendement, ce sera aussi zéro.

Si je peux reprendre l'autre point soulevé par le député. . .

M. Baker: Seulement pour une année? La mesure touche tout le monde dès. . .

M. Loïselle: C'est exact. Le député a parlé longuement de la prime de rendement et il a ajouté que j'avais décidé que les gens qui travaillent à Terre-Neuve recevraient moins. Ce n'est pas le cas; il se peut qu'ils reçoivent davantage, je crois. Nous disons que nous essayons de faire un rajustement pour certaines catégories de nos employés, un très petit nombre dans l'ensemble, si je peux dire. Car, sur un quart de million d'employés, il y en a 26 000 auxquels ces échelles de traitement régionales s'appliquent, et ce, dans neuf groupes professionnels. Cette politique qui, lorsqu'elle est décrite par le député, semble si terrible, ne doit pas vraiment être si épouvantable puisqu'elle a été mise en place par le gouvernement libéral.

Je me permets de continuer pour expliquer pourquoi nous maintenons ces échelles. Tout d'abord, quand les données salariales externes de groupes professionnels font état d'un écart important selon les régions par rapport à la moyenne canadienne, on en tient compte. De même, quand des groupes professionnels se trouvent dans des endroits où l'embauche et la mobilité des employés de la fonction publique sont limités, et où les taux de traitement peuvent contribuer à établir des taux justes et concurrentiels sur le marché du travail, nous nous servons de ces éléments pour prendre notre décision. À mon avis, c'est une bonne manière de voir les choses.

• (2000)

En ce qui touche un autre aspect des questions soulevées par le député, ce dernier a dit que, depuis notre

arrivée au pouvoir, les services s'étaient détériorés. Je tiens à lui rappeler qu'au moment où nous sommes arrivés au pouvoir, le gouvernement libéral dépensait 1,33 \$ par dollar d'impôt payé par les Canadiens.

C'est bien beau de jouer les Père Noël, mais il vient un temps où il faut faire face à la réalité, où il faut agir d'une manière responsable en ramenant les dépenses à un niveau plus conforme à nos moyens.

C'est ce que nous avons tenté de faire. J'admets que cela n'a pas été facile, d'autant que l'opposition a combattu chacune de nos propositions visant à rétablir notre situation financière.

De façon générale, nous essayons en effet d'améliorer le service, de trouver de nouvelles façons de fournir des services et d'utiliser les meilleures méthodes possibles. Je pense qu'on devrait nous en féliciter; il en va de même de l'étude du groupe Fonction publique 2000, que j'ai présentée à la Chambre et où l'on dit notamment que les employés sentent la pression exercée par leur patron. C'est ce que nous essayons de changer. Nous voulons donner du pouvoir aux gens et leur permettre, en région, de se remettre au travail, de faire du recrutement, de les aider à obtenir la meilleure formation possible, de les laisser travailler sans qu'Ottawa soit toujours sur leur dos.

C'est ce que nous tentons de faire parce que nous pensons que c'est comme ça que nos bons employés doivent être traités.

Le vice-président adjoint: Le débat sur l'article 2 est-il reporté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président adjoint: Le député de Nanaimo—Cowichan veut-il prendre la parole sur l'article 2?

M. Stupich: Monsieur le Président, je préfère le faire sur l'article 10, mais si deux autres libéraux veulent faire un discours libre, nous n'arriverons jamais à l'article 4.

Une voix: Que voulez-vous faire?

M. Stupich: Appeler l'article 10, si vous voulez.

Je n'ai que quelques questions à poser, monsieur le Président, et je serai bref.

Le vice-président adjoint: Je pense qu'il est très important de rappeler à tous les députés que sur l'article 2.